

Par ailleurs, j'ai également déclaré que le système actuel, soit les subventions indirectes versées par le truchement des tarifs postaux, n'était nullement satisfaisant. A l'heure actuelle, très peu de Canadiens savent qu'une partie de leur impôts sert à subventionner l'industrie de l'édition et aucun sans doute n'a une idée des sommes qui y sont affectées. Pour des raisons d'ordre pratique, le Parlement n'a pas son mot à dire dans l'affectation des subventions. Il sait simplement que le déficit s'accroît, s'accroît sans cesse. Pour leur part, les maisons d'édition ne sont pas en mesure de déterminer de quelle manière les crédits affectés doivent être équitablement répartis et avantageusement utilisés.

Cette situation est un peu à l'inverse de ce qui ce passera aux États-Unis au moment où le nouveau service postal américain entrera en activité. En effet, le service américain qui sera alors l'équivalent d'une société d'État au Canada, exigera de verser des tarifs complets pour toutes les classes de courrier, y compris le courrier de deuxième classe. Chaque année, le Congrès devra voter les crédits nécessaires pour alléger le fardeau financier que constituent les envois de deuxième classe. En somme le service des postes ne fera qu'accomplir la tâche qui lui revient, soit acheminer le courrier; le Congrès s'acquittera également de la sienne en décidant de quelle manière il disposera des nombreuses demandes d'appui financier qu'il reçoit.

Notre objectif est d'adopter un système semblable au Canada. Le régime actuel ou l'absence de régime, oblige à tort le ministère des Postes à subventionner les maisons d'édition. Ce n'est pas là son rôle. C'est une injustice faite au public et au Parlement à qui l'on enlève le pouvoir de décider de la manière d'affecter les crédits. C'est également injuste à l'endroit de l'industrie d'édition à qui l'on ne permet pas d'intervenir dans la répartition des sommes affectées aux diverses entreprises.

En outre, j'ajouterais que le système actuel est défectueux non seulement parce qu'au départ il est antidémocratique et engendre l'irresponsabilité, — en ce sens que chacun refille ses responsabilités au ministère des Postes — mais qu'il est loin d'être efficace.

Des années durant, le gouvernement à transmis à l'industrie d'édition au Canada, une bonne part des recettes réalisées par le service des postes. Au cours de la dernière décennie, le montant annuel des subventions a été de l'ordre de trente millions de dollars. C'est une somme considérable que l'on peut comparer aux quinze millions versés cette année aux mines d'or ou encore aux vingt-six millions affectés cette année également à l'industrie de la construction navale.

[Texte]

Peut-on dire que le Parlement, le public ou la presse aient pleinement profité de cet argent? Vos délibérations sur la situation où se trouve la presse peuvent

fournir quelques réponses à ce sujet. Permettez-moi, cependant, de vous exposer certaines faiblesses du présent système. A l'heure actuelle, le gouvernement prend à sa charge une partie des frais postaux, qui s'élèvent parfois à plus d'un million de dollars, et en plusieurs cas à plus de \$250,000 de certaines publications. Et pourtant, ces publications peuvent être, en elles-mêmes, fort rentables ou appartenir à des entreprises dont les opérations sont dans l'ensemble fructueuses. Par contre, certaines publications qui ont grandement besoin d'aide financière peuvent ne recevoir presque rien.

J'ai appris l'autre jour qu'une importante publication canadienne devra peut-être suspendre ses activités. S'il en est ainsi, la perte sera grande, très grande, pour le pays. Et pourtant, elle ne reçoit presque pas d'aide dans le secteur des tarifs postaux.

C'est justement une situation de ce genre, où ceux qui ont le moins besoin reçoivent le plus d'aide, et ceux qui en ont le plus besoin, et qui la méritent, en reçoivent le moins, qui laisse particulièrement à désirer.

Changer de système est à la fois très difficile et délicat. C'est comme essayer de sortir d'un cercle vicieux. La liberté de la presse est indispensable à une société qui veut demeurer saine. Et pourtant la presse a besoin de l'aide du gouvernement, si ce n'est pour prospérer, du moins pour survivre, et l'aide du gouvernement peut détruire la liberté de la presse.

[Traduction]

Cette difficulté a été décrite par M. Maurice Western dans un excellent article qu'il a rédigé pour la *«Free Press»* de Winnipeg. Il y a soulevé quatre points.

Tout d'abord, M. Western a qualifié la récente hausse des tarifs de «draconienne». Je ne peux accepter ce qualificatif, et j'y reviendrai dans un instant.

Les autres points de vue exprimés par M. Western sont fort intéressants. C'est ainsi qu'il a déclaré ensuite que le ministère des Postes ne peut se permettre de déclarer déficitaire l'acheminement du courrier de deuxième classe ni de considérer comme une subvention les sommes destinées à combler ce déficit. Le ministère des Postes doit prouver sans équivoque que le déficit persiste même après une juste répartition des recettes et des frais résultant de l'acheminement du courrier de deuxième classe.

Je suis parfaitement d'accord sur ce point et je proposerais même que cette répartition soit faite par une tierce partie qui n'ait de compte à rendre ni au ministère des Postes ni aux entreprises d'édition. Après étude des chiffres, j'ai réalisé moi-même que par le passé, le ministère des Postes avait l'habitude de considérer comme l'une des causes du déficit résultant de l'acheminement du courrier de deuxième classe, les